

Département du JURA
Arrondissement de LONS LE SAUNIER
Canton de NOZEROY
COMMUNE de NOZEROY

République Française

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le Code de la Route,

A l'occasion de la Brocante qui aura lieu le 12 août 2023 de 4 h 00 à 18 h 00

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réserver, pendant cette journée, un parking pour le stationnement des personnes handicapées Place Jean l'Antique,

VU l'intérêt général,

ARRÊTE

Article 1 : Dix places de stationnement, réservées aux personnes titulaires de la carte de stationnement pour personnes handicapées sont instituées Place Jean l'Antique le jour du déroulement de la Brocante.

Article 2 : Les services du Comité d'Animation et l'APERNE sont chargés de la matérialisation verticale de ces places réservées.

Article 3 : Le stationnement sans autorisation d'un véhicule sur ces emplacements est considéré comme gênant et constitue une infraction passible de l'amende prévue pour les contraventions de quatrième classe.

Article 4 : Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

A Nozeroy, le 02 Août 2023

Le Maire,
CHAUVIN Dominique

